

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026 à 20 h

Commune déléguée de ROULLOURS

28. Acquisition d'un terrain pour l'élargissement de la route de l'Oisonnière et la pose d'une réserve incendie (annule et remplace la délibération n°23 du 05 juin 2026)

Michel LELARGE donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement foncier de la commune historique de Roullours, un accord avait été convenu avec les propriétaires de la parcelle ZP n° 60, les _____ pour la cession d'une bande de terrain parallèle à la route, d'une superficie de 725 m², afin d'assurer la continuité de l'élargissement de la route de l'Oisonnière.

Par ailleurs, suite au schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, et afin de répondre au besoin de couvrir le secteur de l'Oisonnière, il est nécessaire d'implanter une réserve incendie à proximité.

La parcelle n° ZP 59 appartenant également aux _____ a fait l'objet d'une division pour la construction d'une maison d'habitation. Lors de cette opération, la commune de Vire Normandie a proposé aux propriétaires d'acquérir une partie du terrain d'environ 228 m² afin d'y installer une réserve incendie.

Après accord amiable, les propriétaires acceptent de céder à l'euro symbolique :

- d'une part, la bande de terrain n° ZP 60, ainsi qu'il était convenu lors de l'aménagement foncier.
- d'autre part, une parcelle d'une superficie de 228 m² à détacher de la parcelle n° ZP 177 pour l'installation d'une réserve incendie

Les frais de vente ainsi que les frais de géomètre sont à la charge de la commune.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2026,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Délibération n°2026/07/15/28 du 15 juillet 2026 à 20 h



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le prix de d'acquisition d'un euro pour les parcelles ZP n°60 et ZP n°177 pour un total d'environ 958 m² ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente en Office notarial virois, route de Caen - 14500 VIRE NORMANDIE, ainsi que tout document y afférent ;
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

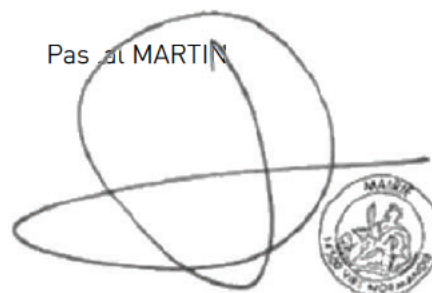
VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	43	07
Vote Pour	43	07
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT
 ✓ Certifié par * youtrust

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
 Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/28 du 15 juillet 2026 à 20 h

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 07

Nombre de membres absents : 03

Le 15 juillet 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 juillet 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 09 juillet 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck		☒		Eddy COUTARD
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier			☒	
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin		☒		Dimitri RENAULT
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys	☒			
KINIC Pascale		☒		Guy VÉLANY
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Helène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérôme	☒			

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/07/2026

Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/28 du 15 juillet 2026 à 20 h

MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline		☒		Didier DEMÉ
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier		☒		Sébastien LEBRUN
PELÉ Jocelyne		☒		
PICOT Régis		☒		Laurence GAULTIER- ANGER
PORÉE Alexandre			☒	
POULLARD Philippe			☒	
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary		☒		Violaine PAIN
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260721-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2026
Publication : 22/07/2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2026/07/15/28 du 15 juillet 2026 à 20 h